

CHARTE DE VIE

du « Pré Fleuri »

SEJOURS CLASSES DE NEIGE, CLASSES DE DECOUVERTE

Bienvenue

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre chalet. Pour que chacun puisse profiter pleinement de son séjour, nous avons établi cette charte de vie. Elle repose sur des valeurs de respect, de convivialité et de responsabilité. Merci de la lire attentivement et de l'appliquer durant votre séjour.

1/ ACCUEIL ET SECURITE

- ⌚ **Accueil** : Les participants sont accueillis chaleureusement dès leur arrivée. Une réunion d'information est organisée pour présenter le centre, le personnel et les règles de vie.
- ⌚ **Sécurité** : Le respect des consignes de sécurité est primordial.

2/ VIE EN COLLECTIVITE

- ⌚ **Respect** : Le respect mutuel est essentiel. Toute forme de violence, physique ou verbale est strictement interdite. Les élèves doivent suivre les instructions des encadrants et des intervenants extérieurs.
- ⌚ **Participation** : Chaque école est invitée à participer à la vie quotidienne du chalet (débarrassage des tables, etc.).
- ⌚ **Chambre** : Il est strictement interdit de manger dans les chambres. Merci de laisser votre chambre propre et rangée à votre départ. Le sac poubelle sera fermé et déposé à la porte de la chambre. Les draps sont fournis mais chacun devra faire son lit. Ils seront à retirer et à déposer dans les bacs adéquats.
- ⌚ **Propreté des espaces communs** : Chacun est invité à maintenir la propreté des espaces communs (salle à manger, sanitaires, salon, etc.). Les chaussures de randonnées ainsi que les équipements de ski devront être déposés dans le local dédié à cet effet.
- ⌚ **Horaires** : Les horaires de lever, de repas et de coucher doivent être respectés.
- ⌚ **Alimentation** : Les repas sont équilibrés avec une cuisine familiale. Les régimes alimentaires spécifiques doivent être signalés à l'avance.

3/ ENVIRONNEMENT

- ⌚ **Respect de la nature** : Nous vous invitons à respecter l'environnement montagnard. Ne jetez pas de déchets dans la nature et utilisez les poubelles mises à disposition.
- ⌚ **Economie d'énergie** : Les enfants sont invités à économiser l'eau et l'électricité (éteindre les lumières en sortant, fermer les robinets, etc.).
- ⌚ **Tri des déchets** : Le tri sélectif est mis en place. Chacun doit participer activement au tri des déchets.

4/ RESPONSABILITE

☞ **Matériel** : Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et rendu en bon état. En cas de dégradation, merci d'en informer le personnel.
Une caution sera versée à la réservation (1 000€).

5/ REGLEMENT INTERIEUR

☞ **Règles** : Le non-respect des règles peut entraîner des sanctions adaptées à la gravité des faits (avertissements, exclusion temporaire ou définitive d'une activité, etc.).

Conclusion

Cette charte de vie doit être lue, comprise, acceptée par les enfants et leurs parents lors de l'inscription au séjour. Elle peut être affichée dans les espaces communs du chalet pour rappeler les règles à chacun.

Elle pourra être évolutive.

Cette Charte de vie « Séjours classes de neige, classes de découverte » a été adopté par le conseil d'administration de l'association « Vacances et Loisirs de la Mayenne », réunie à Laval, le 26 novembre 2025.

Fait à Laval, le 01/12/25

Le Président,
Jacques ROCU



Le Trésorier,
Jean-Luc RAFIN

